

(N^o 81.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1877.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui autorise l'alié- nation et l'échange de biens domaniaux.

(Voir les Nos 178 et 202 de la Chambre des Représentants, et le N^o 79 du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, DE VADDER, le Baron VAN CALOEN, COGELS-OSY,
Vice-Président et TERCELIN-MONJOT, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre des Représentants a voté, par 75 voix contre 1, le Projet de Loi qui autorise l'aliénation et l'échange de biens domaniaux ; aucune observation n'ayant été produite au sein de votre Commission des Finances, elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption à l'unanimité.

Le Vice-Président,
J. COGELS-OSY.

Le Rapporteur,
TERCELIN-MONJOT.